

Compte-rendu du Conseil Municipal *Séance du Lundi 11 Mai 2009 à 21 h*

Présents :

Mesdames GOUTTE, BERNAUD et HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MARENDA, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

Absents Excusés :

Mademoiselle BODEI et Monsieur BRILLAUD.

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD.

Les comptes-rendus des réunions du lundi 6 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

Sur demande de Madame le Maire, le Conseil accepte, à l'unanimité, que trois questions supplémentaires soient inscrites à l'ordre du jour concernant l'attribution d'une aide communale au ravalement, la question de l'accès aux carrelets et le projet d'école numérique rurale.

1) Columbarium : choix de l'entreprise

Madame le Maire informe le Conseil que 3 entreprises ont été contactées pour proposer leur offre : l'entreprise GRANIMONT, l'entreprise MOUCHAGUE et les POMPES FUNEBRES. La proposition de l'entreprise MOUCHAGUE a été retenue en commission. Le détail de cette proposition est commenté en Conseil. Le projet porte, entre autres, sur six cases, une stèle, une dalle béton, un plateau granit et un banc pour un montant de 4.680,00 € HT. Le Conseil est surtout sensible au fait que le projet est proposé tout installé et qu'il pourrait accueillir un éventuel agrandissement.

Après discussions, le Conseil retient, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise MOUCHAGUE pour un montant de 4.680,00 € HT.

Monsieur PONTACQ, souffrant, quitte la séance.

2) Tarifs du columbarium :

Madame le Maire demande que l'on fixe le tarif du columbarium. Elle donne quelques indications de tarifs pratiqués dans des communes environnantes. Elle propose de fixer le montant de la case du columbarium à la somme de 400 € pour une durée de trente ans, ce qui correspond à une moyenne des tarifs indiqués.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne proposer que des cases trentenaires et de fixer le montant de celles-ci à un montant de 400 € l'unité.

3) Extension du lagunage : choix de l'entreprise :

Madame le Maire rappelle que l'ouverture des plis a eu lieu le 23 avril en présence de Madame BERGERARD représentant le Cabinet MERLIN, chargé de ce dossier d'extension de la lagune de traitement à 1.000 équivalent / habitants.

Elle rappelle également que le montant des travaux a été estimé à la somme de 317.450,00 €.

19 dossiers ont été retirés et 5 enveloppes ont été déposées en Mairie. A la suite de l'ouverture des plis, les 5 propositions ont été étudiées en détail par Madame BERGERARD.

Les devis sont les suivants :

- STR : 424.350 € H.T.
- FAYAT TP : 268.650 € H.T.
- FAYAT TP VARIANTE : 261.660 € H.T.
- SADE : 372.220 € H.T.
- SADE VARIANTE : 322.370 € H.T.
- CANASOUT : 319.930 € H.T.
- DUBREUILH : 390.425 € H.T.

Tous les aspects de ces cinq devis ont été soigneusement analysés (valeur technique, prix, délais d'exécution). Madame BERGERARD estime qu'il convient de prévoir en plus l'option alerte automatique sous forme de télégestion pour un montant de 3.850,00 €.

Il est rappelé que l'Agence Adour-Garonne ne versera aucune subvention sur ce projet.

Finalement, après mise à jour des prix pour comparer toutes les offres de façon similaire et en garantissant les mêmes prestations, quatre propositions sont retenues par Madame BERGERARD à savoir :

- FAYAT TP : 279.460 € H.T.
- FAYAT TP VARIANTE : 272.470 € H.T.
- SADE BASE : 373.015 € H.T.
- CANASOUT : 328.330 € H.T.

Madame BERGERARD conclut à ce que la meilleure offre soit celle de la Société FAYAT avec variante pour 272.470,00 € HT, portée à la somme de 276.320 € HT avec la télégestion. Madame le Maire propose au Conseil de retenir cette offre.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir, pour les travaux d'extension du lagunage, la proposition de l'entreprise FAYAT avec variante pour la somme totale de 276.320 € HT comprenant la mise en place d'une télégestion sur le site de la station. Les travaux devraient débuter en juin 2009. Le Conseil se félicite de ce que le montant retenu soit très inférieur aux prévisions.

A l'unanimité, Monsieur RIVIERE est désigné responsable du suivi du chantier.

Monsieur MICHEL demande si un cabinet « S.P.S. » est nécessaire dès l'instant où des sous-traitants sont susceptibles d'intervenir en même temps sur le chantier. Madame le Maire lui répond que, d'après Madame BERGERARD, une mission « S.P.S. » n'est pas nécessaire.

4) F.D.A.E.C. :

Monsieur BERNARD expose au Conseil que, contrairement à ce qui avait été envisagé, aucune subvention ne sera versée par le Conseil Général sur le projet de l'aire de jeux pour enfants. Il propose, en contrepartie, d'affecter le F.D.A.E.C. sur ce projet, ainsi que sur le projet du columbarium et l'équipement de la salle polyvalente en tables et chaises.

Le montant disponible du F.D.A.E.C. s'élève à un total de 10.764 € pour un montant total de 15.769,66 € HT pour ces 3 projets d'investissement.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'affectation du F.D.A.E.C sur les trois projets ci-dessus.

5) Photocopieur de l'Ecole :

Madame le Maire rappelle que le choix du photocopieur a été décidé lors de la dernière réunion du Conseil, celui-ci se portant sur un photocopieur RICOH proposé par l'entreprise Bureautique System pour un montant de 185 € HT par trimestre sous la forme d'une location avec option d'achat. Or, il s'avère que cette société s'est montrée dans l'incapacité de fournir des renseignements élémentaires, notamment sur le matériel proposé. Madame le Maire a reçu le représentant de la Société MINOLTA qui s'est montré beaucoup plus sérieux et compétent, même si sa proposition est légèrement moins intéressante financièrement. Elle propose au Conseil de reconsidérer son choix.

Après débats, le Conseil décide, à l'unanimité, de revenir sur sa précédente délibération et de retenir la proposition de la Société MINOLTA proposant un photocopieur d'une capacité de 22 pages / minute sous la forme d'une location avec option d'achat pour un financement de 234 € HT par trimestre (contrat service au prix de 8,125 € les 1000 copies N/B).

6) Aide Communale au Ravalement :

Monsieur HILARION informe le Conseil qu'un dossier d'Aide au Ravalement, déposé par Monsieur Frédéric BAFFOIGNE, a été retenu en Commission « Urbanisme ». Le montant des travaux s'élève à 6.757,38 € suivant devis mais la commission n'a retenu que la somme de 3.875,63 € pour le calcul de l'aide, celle-ci étant d'un montant de 581,35 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le versement d'une Aide Communale au Ravalement à Monsieur BAFFOIGNE pour un montant de 581,35 €.

7) Accès aux Carrelets :

Mademoiselle BERNAUD expose au Conseil les difficultés liées à l'accès en véhicule aux carrelets se trouvant le long de la Gironde au lieu-dit "La Gorce". Il s'avère que la conciliation est difficile entre certains habitants et certains propriétaires de carrelets.

La Commune est également concernée, étant propriétaire de plusieurs parcelles et se trouvant dans l'obligation de disposer d'un accès aux berges. Il s'avère, entre autres, que Monsieur LECLERCQ et Madame SOULIER entendent désormais empêcher la circulation des véhicules au bas de leur immeuble, ne s'estimant pas redevable d'un droit de passage. Après de longues discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, d'engager rapidement l'entretien des parcelles appartenant à la Commune afin de se réserver un accès permanent aux digues et d'installer des plots et des chaînes afin d'empêcher l'accès à ces digues aux particuliers sauf cas exceptionnels qui devront nécessiter une demande spécifique à la Commune.

En revanche, le Conseil estime ne pas avoir à intervenir concernant la circulation des véhicules le long de l'immeuble de Monsieur LECLERCQ et Madame SOULIER, s'agissant d'un problème strictement privé. Il appartiendra éventuellement aux divers riverains concernés de faire valoir leurs droits, au besoin en invoquant leurs actes notariés qui devraient signaler les éventuels droits de passage. Le Conseil regrette par ailleurs que Monsieur LECLERCQ et Madame SOULIER n'aient pas accepté la proposition d'échange de parcelles qui leur avait été proposée il y a plusieurs mois et qui était de nature à apporter une solution aux problèmes actuels.

8) Ecole Numérique Rurale :

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de Monsieur PLISSON, Député, expliquant le contenu de ce projet consistant à équiper les écoles en matériel informatique moderne. Monsieur PLISSON fait donc un appel à projets. Cela concerne les communes de moins de 2.000 habitants et seuls 81 projets seront retenus en Gironde.

Une subvention de 80 % est attribuée pour les projets retenus avec un plafond maximum de 9.000 € HT. Le Conseil se déclare, à l'unanimité, intéressé par ce projet mais souhaite qu'au préalable les enseignants de l'Ecole soient consultés afin de connaître leurs souhaits exacts.

9) Questions diverses :

Décharge du Brouillon : Madame le Maire signale au Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Sous-préfet de Blaye et les services de la DRIRE. Un délai de 2 ans a été donné à compter du 1^{er} avril 2009 pour la réalisation des travaux. Le coût prévisible de ces travaux sera d'environ 100.000 € outre les honoraires d'un bureau d'études. Le Conseil s'interroge sur la position de Monsieur BARAN, le nouveau propriétaire du terrain concerné, et sur les possibilités de financements possibles sur un tel projet.

Boulangerie : La signature du bail commercial avec Monsieur GAI a été réalisée devant Notaire le 30 avril 2009. L'ouverture du commerce est prévue fin mai 2009.

Terrain HILAIRE/EYMAS : l'achat du terrain par la commune est désormais effectif.

Elections européennes : Elles auront lieu le dimanche 7 juin 2009 de 8 heures à 18 heures. Le tableau de présence des élus pour le bureau de vote est établi.

Panneau signalétique : Le Conseil donne son accord à Monsieur Sébastien BAUDET pour l'installation d'un panneau de signalisation au bas de la côte du Paradis.

C.C.B. : Madame le Maire informe le Conseil de l'avancée des discussions relatives au rapprochement C.C.B / S.I.V.O.M. La question est complexe car différents montages sont possibles pour une fusion ou une intégration.

Subventions : Des remerciements sont parvenus en Mairie de la part de Basket-Haute Gironde et des Restos du Cœur pour les subventions qui leur ont été allouées.

Restaurant du Port : Une discussion s'engage sur l'opportunité de l'installation d'une barrière de protection pour la terrasse du Restaurant du Port. Les avis sont partagés.

Travaux : Monsieur MARENDA signale l'existence d'un trou dangereux dans la chaussée devant le Château Bellevue.

Syndicat des Eaux : Monsieur HILARION remet à chaque élu un compte-rendu succinct de la réunion dudit syndicat du 24 mars 2009 portant sur le vote du compte administratif et du budget 2009.

Urbanisme : Monsieur HILARION rappelle que la commission « Urbanisme » a décidé qu'un ravalement de mur ne donnait pas droit à une aide commune au ravalement.

Guirlandes : Madame HERAUD demande s'il faut envisager cette année la commande de nouvelles guirlandes. Il est décidé pour l'instant de vérifier l'état de toutes les guirlandes avant de passer une nouvelle commande.

Panneau : Madame HERAUD demande que l'on reprenne le panneau du « Four à chaux ».

Fleurissement : Madame HERAUD propose que la commune s'inscrive au concours des villes et maisons fleuries. La question sera revue l'an prochain.

P.L.U. : Mademoiselle BODEI, arrivée en cours de réunion, signale qu'une nouvelle délibération devra être adoptée pour le lancement du P.L.U. Celle-ci devra préciser les objectifs du projet, son financement, son contenu précis ... Une réunion est fixée au 8 juin 2009 à 21 heures pour en débattre.

Subventions : Mademoiselle BODEI demande que l'on fixe un cadre plus précis, notamment en termes de dates, pour l'attribution des subventions afin d'éviter certaines difficultés.

Port : Monsieur RIVIERE signale que les travaux sur la roue dentée ont été effectués par l'entreprise PASCAL. Selon lui, certaines fuites sur le mur doivent être rapidement colmatées. Sur demande de Monsieur RIVIERE, il est précisé que l'entreprise BOURCIER a été relancée pour la pose des poteaux. Si celle-ci ne réagit toujours pas, il faudra envisager de contacter une autre entreprise.

Travaux : Monsieur ODIN remet aux élus la fiche des travaux réalisés par les services techniques pour la période du 6 avril au 7 mai 2009.

La réunion est levée le 12 mai 2009 à 0 heures 30.